



## SÉCURITÉ ROUTIÈRE TOUS RESPONSABLES

Mes démarches d'immatriculation  
de véhicule

Comment  
reprendre, payer  
et finaliser  
ma demande sur  
mon compte  
**ANTS**



République Française  
Ministère de l'Intérieur

# Certificat d'immatriculation

Permiso de circulación; Osvědčení o registraci; Registreringsattest;  
Zulassungsbescheinigung; Registreerimistunnistus; Άδεία κυκλοφορίας;  
Registration certificate; Carta di circolazione; Reģistrācijas apliecība;  
Reģistrācijas liudijimas; Forgalmi engedély; Certifikat ta' Registrazzjoni;  
Rejestracyjny; Certifikat o dovoljenju; Rekisteröintitodistus;  
на автомобиля;

Cette notice est un document simplifié.  
Elle ne peut se substituer aux textes législatifs et réglementaires,  
ainsi qu'aux instructions applicables en la matière.  
Version du 19 septembre 2019.

Pour mener à bien ma démarche d'immatriculation sur le site de l'ANTS (<https://immatriculation.ants.gouv.fr/>), je dois veiller à valider chaque étape, notamment la **reprise**, le **paiement** et la **finalisation** de ma procédure en ligne.

### COMMENT FAIRE POUR REPRENDRE MA DÉMARCHE EN COURS ?

Je dois reprendre ma démarche dans les deux cas suivants :

- Quand j'ai « mis en attente » ma démarche en ligne.

J'ai commencé ma démarche, mais je n'ai pas souhaité la « finaliser ».

Pour la finaliser, je dois d'abord reprendre ma démarche en cours :

→ Dans la rubrique [mes démarches en cours], je cherche ma démarche, je sélectionne dans le menu déroulant l'action « Reprise » et je clique sur « Ok ».

- Quand ma démarche en cours a pour statut « en attente d'information ».

Ma démarche nécessite des compléments pour aboutir :

→ Dans la rubrique [mes démarches en cours], je cherche ma démarche, je sélectionne dans le menu déroulant l'action « Reprise » et je clique sur « Ok ». Je peux maintenant répondre au message de l'instructeur et joindre les justificatifs complémentaires.

- Quand ma démarche en cours a pour statut « en attente télédéclarant »

Ma demande doit être finalisée, notamment en payant si la démarche est payante.

### COMMENT ÊTRE SÛR DE BIEN AVOIR RÉALISÉ MON PAIEMENT ?

Je suis arrivé à l'étape du paiement de ma démarche en ligne (page grise intitulée « Centre d'Encaissement des Certificats d'Immatriculation ») ;

- Je renseigne mes coordonnées bancaires, puis je clique sur « VALIDER » ;
- Je peux imprimer mon reçu.

### COMMENT ÊTRE SÛR QUE MA DÉMARCHE EST BIEN FINALISÉE ?

Quelle que soit ma démarche, je m'assure de réaliser chaque étape de la procédure en ligne jusqu'aux onglets [Récapitulatif], puis [Finalisation] :

→ [Récapitulatif]

- Je vérifie les informations saisies et les pièces justificatives transmises dans la téléprocédure ;
- Je lis et je coche les conditions légales d'utilisation ;
- Je clique sur « VALIDER ».

→ [Finalisation]

Ma démarche est finalisée. Je lis avec attention les informations contenues dans cet onglet et je télécharge les documents disponibles (« Récapitulatif de la demande », « Certificat Provisoire d'Immatriculation »...).